

## Les seuils et les moulins sont d'intérêt général

La France s'apprête à supprimer plusieurs dizaines de milliers d'ha de zones humides malgré les engagements pris durant la conférence de Paris sur le climat. Tout le monde sait à quel point **les zones humides sont importantes pour la planète grâce à leurs fonctions écologiques multiples** qui leur permettent de digérer nos nitrates et autres polluants agricoles, y compris les pesticides, et tout cela gratuitement !

Tous ces processus se passent dans les lacs, les étangs, les mares et... dans **les seuils de nos 60 000 vieux moulins, qui ont en plus la capacité d'absorber le gaz à effet de serre et d'oxygéner l'eau**. Ces seuils représentent au minimum 30 000 ha de zones humides. Mais ils sont voués à la destruction suite à une loi Française, la LEMA de 2006, (et pas à cause de la directive cadre européenne sur l'eau de 2000) parce qu'on reproche aux seuils de faire disparaître les poissons notamment migrateurs ?

Nous passerons sur l'histoire qui prouve que les moulins ont fait très bon ménage avec les poissons durant des siècles, et que ce sont **les barrages construits au 19<sup>e</sup> siècle qui ont stoppé les migrations**. Mais aujourd'hui, 150 ans plus tard, rester figé sur ce constat est un peu surprenant, surtout après la COP 21 qui nous a appris que la pollution et le changement climatique sont à l'origine de la sixième crise d'extinction d'espèces ! Pour faire court, **la destruction des inoffensifs seuils de moulins (3<sup>e</sup> patrimoine de France) et même des barrages, véritables obstacles, ne peut plus ramener nos poissons, mais au contraire va accélérer leur disparition**. Pourquoi ?

Parce que les fonctions de ces zones humides vont disparaître. En s'appuyant sur des travaux scientifiques Américains et Européens, on peut estimer que **ces 30 000 ha effacent tout de même l'ardoise de pollution d'environ 2% de nos terres cultivées en France, mais effacent aussi environ 5% des émissions de CO<sup>2</sup> de notre circulation automobile**. Pas rien ! Et encore une fois gratuitement et en silence. **Au lieu d'ajouter une ligne sur nos feuilles d'impôts ne serait-il pas plus astucieux de faire travailler la nature et de construire des seuils**, en les équipant pour éventuellement faciliter le passage des quelques centaines de saumons qui restent en France ?

Mais il y a pire, il faudra aussi dire adieu à **nos huîtres et à nos coquillages qui sont déjà en train de mourir le long de nos côtes**, alors que la destruction des seuils ne fait que commencer... Plus on enlèvera de seuils, plus les polluants arriveront vite sur nos côtes, et ils seront en pleine forme ! **L'eau arrivera aussi plus vite, augmentant les risques d'inondations**.

**Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins**

✉ : [ffam@moulinsdefrance.org](mailto:ffam@moulinsdefrance.org) - 🌐 : [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)

Association de sauvegarde sans but lucratif n° W751045847 régie par la loi 1901  
Siège social : Moulin de la Chaussée Place Jean Jaurès- 94410 Saint-Maurice - SIRET 321 895 898 00039 - APE 913 E

Ce n'est toujours pas tout, ces seuils peuvent aussi être employés pour transformer la force motrice de l'eau en énergie électrique renouvelable de proximité, pas chère du tout, technique durable par excellence, apportant un peu de ressources dans nos campagnes et surtout créant toute sorte d'emplois.



**L'argent utilisé pour détruire nos seuils de moulins aura exactement l'effet inverse de celui escompté, qui est de supprimer les processus d'épuration de l'eau et la production d'énergie renouvelable qui permettrait justement de rendre le milieu aquatique propice à la vie de nos poissons légendaires. Il faudrait changer la loi en intégrant ce que l'on sait aujourd'hui, avant qu'il ne soit trop tard, en se souvenant que les représentants du peuple Français, en 1789, ont abrogé tous les privilèges durant la révolution sauf..., sauf les droits d'eau, sur lesquels s'est ensuite bâti tout notre développement énergétique et industriel. Ces droits d'eau n'étaient pas perçus comme un moyen d'asservir le peuple, mais au contraire de le servir. Ces mêmes représentants ont aussi rédigé la déclaration universelle des droits de l'Homme. Ils ont pu préserver l'avenir.**

**Mai 2016**

**Patrice Cadet**

**ASM Loire**

**Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins**

 : [ffam@moulinsdefrance.org](mailto:ffam@moulinsdefrance.org) -  : [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)

Association de sauvegarde sans but lucratif n° W751045847 régie par la loi 1901

Siège social : Moulin de la Chaussée Place Jean Jaurès- 94410 Saint-Maurice - SIRET 321 895 898 00039 - APE 913 E